



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7570^e séance

Mercredi 2 décembre 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Power	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	Espagne	M. González de Linares Palou
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Al-Moumani
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Mahamat Zene
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (S/2015/899)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2015/902)

Lettre datée du 23 novembre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/903)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance publique du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil à mon collègue et ami, S. E. M. Matthew Rycroft, Représentant permanent du Royaume-Uni, pour son superbe travail en tant que Président du Conseil pour le mois de novembre. Je sais que je me fais l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Rycroft et à l'ensemble de son équipe fatiguée pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et sur le Soudan du Sud

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (S/2015/899)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2015/902)

Lettre datée du 23 novembre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/903)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des participants sur le document S/2015/899, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, ainsi que sur le document S/2015/902, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

J'appelle également l'attention des participants sur le document S/2015/903, qui contient une lettre datée du 23 novembre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Madame la Présidente, pour cette nouvelle occasion de présenter au Conseil de sécurité une mise à jour sur le processus de paix au Soudan du Sud et d'aborder également les recommandations du Secrétaire général concernant le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

Ce matin, j'ai informé les représentants des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police du nouveau concept des opérations proposé pour la Mission. La Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Løj, présentera des éléments complémentaires durant les consultations sur la situation opérationnelle. Pour ma part, je me concentrerai donc sur les tendances politiques actuelles.

Notre évaluation est claire. Le processus de paix au Soudan du Sud est actuellement dans une phase critique, une phase qui requiert l'engagement politique actif de la communauté internationale, en particulier de l'IGAD-Plus, ainsi que des membres du Conseil de sécurité, afin d'encourager la mise en œuvre de la transition. Dans le cas contraire, les progrès qui ont été effectués à ce jour seraient vains. Nous devons donc œuvrer collectivement afin d'accroître l'adhésion des parties à la mise en place de leur accord et de soutenir les institutions établies par cet accord pour mettre fin à ce conflit, qui est, après tout, un conflit insensé.

Depuis fin octobre, je l'ai dit, quelques progrès sont à noter sur le front politique. Il y a eu la réunion de suivi de l'atelier sur le cessez-le-feu permanent et les dispositions transitoires de sécurité, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 21 octobre au 3 novembre. À cette occasion, les parties ont finalement abouti à un nouvel accord sur la répartition des forces prévues pour garantir la sécurité dans la capitale. Le 20 octobre, l'armée ougandaise a commencé à retirer ses troupes du Soudan du Sud comme le stipulait l'accord, et ce processus a été conclu un mois plus tard. La semaine dernière, le Gouvernement a pour sa part commencé à retirer ses personnels de sécurité à l'extérieur de Djouba, comme il était prévu par l'accord.

Le Conseil aura probablement noté que, le 18 novembre, le Président Salva Kiir a prononcé un

discours à la nation au cours duquel il a réaffirmé que le soutien à l'accord de paix, ainsi que la constitution d'un gouvernement d'union nationale de transition faisaient partie des priorités du Gouvernement. Le 27 novembre, par ailleurs, s'est tenue la première réunion de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, présidée par l'ancien Président du Botswana, M. Festus Mogae. Malheureusement, l'opposition armée ainsi que les représentants des anciens détenus du Mouvement populaire de libération du Soudan n'ont pas assisté à cette réunion.

Comme nous le craignons, il faut bien reconnaître que la mise en place de l'accord de paix avance très lentement et très difficilement. Depuis le mois d'août 2015, de nombreuses violations de l'accord de cessez-le-feu ont eu lieu dans plusieurs régions du pays. La poursuite des affrontements qui opposent les deux parties, tout particulièrement dans l'État de l'Unité, a entraîné des pertes civiles conséquentes et a provoqué le déplacement de populations supplémentaires. Elle a également accru les besoins d'assistance humanitaire. Ces affrontements ont entraîné de nouveaux vols de bétail, le pillage de biens d'organisations humanitaires et, faut-il l'ajouter, de nombreuses violations des droits de l'homme.

Une cessation complète et immédiate des hostilités serait la première vraie contribution au processus de paix que les deux parties doivent à leurs populations. Malheureusement, pourtant, nous assistons encore à des affrontements incessants sur le terrain. Ce dont nous sommes témoins quotidiennement est une poursuite continue de combats, qui sont destinés à reprendre ou à consolider des positions militaires avant le début de la transition. Cette dynamique est également notable sur le plan politique.

(l'orateur poursuit en anglais)

La décision prise par le Président Kiir, le 2 octobre, de créer 28 États au Soudan du Sud continue de susciter la controverse dans le pays. Tout récemment, le 19 novembre, une session extraordinaire de l'Assemblée législative nationale a approuvé des amendements à la Constitution de transition du Soudan du Sud, qui suppriment toute mention du fait que le Soudan du Sud est composé d'un certain nombre d'États et qui donnent au Président le pouvoir de nommer les gouverneurs et les membres de l'Assemblée législative nationale durant la période de transition. De vives préoccupations ont été exprimées par l'opposition et au sein d'autres partis politiques quant à la légalité de

telles mesures. Cette initiative pourrait rendre encore plus difficile la réconciliation entre les deux parties à ce moment important de la formation du Gouvernement d'unité nationale de transition.

À ce stade du processus de paix, toute initiative politique prise unilatéralement par l'une ou l'autre partie va à l'encontre du but recherché. Le message que nous adressons aux deux parties doit être clair et sans équivoque : il faut mettre en oeuvre l'accord, tout l'accord et rien que l'accord, et il faut le faire de toute urgence.

Dans ce contexte, le Secrétaire général a proposé au Conseil de sécurité un certain nombre de modifications à apporter au mandat de la MINUSS, ainsi qu'à la configuration de la Mission. Il propose que la MINUSS concentre ses efforts sur la fourniture d'un appui aux institutions clefs de la transition, notamment la Commission mixte de suivi et d'évaluation, qui sera chargée de superviser la mise en oeuvre de l'accord sous tous ses aspects; la police mixte intégrée, qui sera responsable de la sécurité de Djouba, Malakal, Bentiu et Bor; et le Centre d'opérations conjoint, qui sera chargé de coordonner les déplacements des forces autorisées à rester à Djouba. Le Secrétaire général a également recommandé que la Mission soit autorisée à fournir un appui technique au Gouvernement de transition concernant des modifications constitutionnelles et législatives, la préparation des élections nationales, la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle et l'élaboration de stratégies de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Dans le cadre de cet appui ciblé, la MINUSS continuerait de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées au titre de son mandat, en collaborant étroitement avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) afin d'assurer la transition entre le Mécanisme de surveillance et de vérification, qui avait été mis en place pour superviser la cessation des hostilités, et le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité prévu dans l'accord de paix. La planification des opérations à cette fin est déjà en bonne voie, conformément à la résolution 2241 (2015). La Mission continuerait également de mettre l'accent sur la protection des civils. Elle s'emploierait à fournir une protection accrue contre la violence à l'intérieur des sites de protection des civils et, à l'extérieur de ces sites, aux civils en proie à la violence dans leurs lieux d'origine

ou de déplacement, en déployant ses contingents et en effectuant de nombreuses patrouilles dans les zones de tension.

Selon notre évaluation, une augmentation de 500 soldats et de 600 policiers nous permettrait d'apporter l'appui nécessaire au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et de renforcer les activités de protection des civils. Il est important de noter, toutefois, que l'amélioration de la protection à l'extérieur des sites de protection des civils suppose la coopération du Gouvernement, ainsi que celle des pays fournisseurs de contingents à la MINUSS, qui se sont parfois montrés peu enclins à adopter l'attitude dynamique et clairvoyante qu'exige une telle tâche.

Si nous voulons traduire notre intention en résultats concrets, les violations périodiques de l'accord sur le statut des forces, en particulier par le biais des restrictions imposées à la liberté de circulation de la Mission, doivent cesser. À mesure que la Mission s'oriente vers la fourniture d'un appui plus solide aux autorités nationales dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix, il sera essentiel que le Gouvernement d'unité nationale se montre un partenaire de bonne volonté. Il doit prendre la décision stratégique d'appuyer et de faciliter, plutôt que de simplement tolérer, le travail de la Mission.

Je voudrais également saisir cette occasion pour réaffirmer que la Mission a encore besoin de moyens aériens, notamment des drones. L'information en temps réel est essentielle pour que la Mission puisse mieux comprendre ce qui se passe et soit en mesure de réagir rapidement afin de sauver des vies. Dans un pays aussi vaste que le Soudan du Sud, avec de nombreuses régions inaccessibles, les drones sont non seulement utiles, mais ils sont, en fait, d'une importance vitale pour surveiller l'évolution de la situation et des besoins sur le terrain. Ils peuvent également jouer un rôle essentiel en contribuant à la pérennité du cessez-le-feu, qui est une priorité essentielle pour les deux parties.

En ce qui concerne la sécurité de Djouba, notre vision est également claire. Nous devons investir dans les dispositions prévues par l'accord pour régler le problème des tensions et des incidents dans la capitale. Nous devons investir dans une rapide entrée en fonctions de la police mixte intégrée, du Centre d'opérations conjoint, du commandement militaire conjoint et du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu afin de garantir la sécurité. Il ne s'agit pas simplement d'une demande du Gouvernement, c'est la seule option salutaire sur le plan

politique et opérationnel. La MINUSS doit aider les parties à œuvrer de concert pour restaurer la confiance et maintenir la sécurité à Djouba. Il n'y a pas d'autre solution possible.

Enfin, conformément aux recommandations formulées par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, le Secrétaire général a recommandé d'adopter une démarche progressive pour structurer l'engagement de la MINUSS au Soudan du Sud. Pour ce faire, nous pensons qu'un délai d'un an nous donnerait le temps nécessaire pour effectuer les modifications du mandat qui sont prévues et évaluer leur effet sur la situation au Soudan du Sud.

L'instauration de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud requerra un effort concerté de tous les partenaires participant au règlement du conflit. Le Conseil de sécurité, l'Union africaine, le processus IGAD-Plus et les pays de la région ont un rôle essentiel à jouer pour continuer de faire pression sur les parties afin qu'elles mettent en œuvre l'accord, pour mettre à profit la dynamique politique suscitée par ce dernier et pour démontrer les avantages de la paix. Toutefois, aucun contingent, aucune police, quel que soit leur nombre, ne peut remplacer la volonté politique qui doit être celle des dirigeants sud-soudanais pour mettre fin à leur conflit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens, tout d'abord, à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, de nous donner l'occasion de prendre la parole au sujet d'une question qui revêt une grande importance pour notre pays.

Comme c'est la première fois que je prends la parole au Conseil sous votre direction, Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours et à vous assurer, vous et votre équipe, de notre plein appui et de notre entière coopération. Je tiens également à saluer le rôle joué par votre prédécesseur, qui a dirigé avec succès les travaux du Conseil le mois dernier.

Je voudrais commencer en réaffirmant que le Gouvernement de la République du Soudan du Sud est pleinement attaché à la mise en œuvre de l'accord de paix signé récemment. Le Président Salva Kiir Mayardit,

dans son récent discours à la nation et à l'Assemblée législative nationale, a réaffirmé sa volonté d'appliquer l'accord dans la lettre et dans l'esprit. Il a exhorté les membres de l'Assemblée à s'acquitter de leur obligation envers le peuple sud-soudanais en se joignant à lui dans la mise en œuvre de l'accord afin de mettre un terme aux souffrances du peuple sud-soudanais, d'assurer le retour à la normale dans le pays et de fournir des services à la population.

Le processus de mise en œuvre de l'Accord, de fait, a démarré et il se poursuit. Le Gouvernement de la République du Soudan du Sud a commencé à retirer ses forces pour les ramener en deçà d'un rayon de 25 kilomètres de la capitale de Djouba, comme il est stipulé dans l'Accord de paix au titre des dispositions de sécurité.

Le 27 novembre, le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, M. Festus Mogae, ancien Président de la République du Botswana, a officiellement ouvert les bureaux de la Commission à Djouba. Le 28 novembre, nous avons accueilli nos frères et sœurs anciennement détenus qui sont revenus de Nairobi, et nous attendons le retour de nos frères et sœurs du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan du Sud dans l'opposition, qui doit avoir lieu bientôt. Le retour des personnes dont je viens de parler à Djouba est une mesure très importante, en ce qu'elle contribuera à instaurer un certain degré de confiance et à continuer de la renforcer après des mois d'hostilités.

Dans son édifiante déclaration à la nation, le Président a appelé tous les citoyens à accueillir de tout cœur et à bras ouverts leurs frères et sœurs de retour, à pardonner et à oublier l'amertume de la guerre et à aller de l'avant comme un seul peuple et une seule nation.

Le Gouvernement du Soudan du Sud est prêt à former le gouvernement provisoire d'union nationale dès que tous nos frères et sœurs qui sont parties prenantes de l'Accord de paix nous auront rejoints à Djouba, sous peu, espérons-le. Malgré les allégations de violations du cessez-le-feu de part et d'autre, il y a lieu de penser que tous ont intérêt à mettre fin à la violence et à reconstruire le pays, et à être unis plutôt que divisés par ce qui devrait être une diversité enrichissante.

Si attaché que soit le Gouvernement du Soudan du Sud à la mise en œuvre de l'Accord de paix, il reste voué à ne pas être à la hauteur du fait des contraintes financières et de ressources insuffisantes. C'est pour toutes ces raisons que nous demandons à toutes les

parties à l'Accord et à la communauté internationale de s'impliquer et d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord afin d'instaurer durablement la paix, à laquelle nous avons tous à gagner.

Nous nous félicitons sincèrement des efforts que fait actuellement la communauté internationale pour atténuer les souffrances de nos populations sur le plan humanitaire. Mais si beaucoup a déjà été fait, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2015/902), la situation reste dramatique et il faut faire bien davantage, non seulement au niveau de l'ONU mais aussi de la communauté internationale, des donateurs, et des amis du Soudan du Sud.

À l'heure où le Conseil s'apprête à négocier le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), nous demandons instamment à l'ONU d'envisager de réintroduire un élément de renforcement des capacités qui soit mieux ciblé en vue de la mise en œuvre de l'Accord. L'autre mesure à envisager pourrait être d'associer la Commission de consolidation de la paix, qui viendrait compléter l'action menée par la MINUSS et la Commission mixte de suivi et d'évaluation.

De fait, nous voyons des propositions encourageantes dans le rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la MINUSS (S/2015/899). De nombreux éléments commencent à apparaître qui indiquent un retour au renforcement des capacités, bien que celui-ci soit subordonné à des progrès dans le processus de paix et à la disponibilité des ressources. Il faut pour cela un appui de l'ensemble de la communauté internationale. Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 79 de son rapport :

« La Mission n'est pas en mesure de prêter elle-même toute l'aide requise pour assurer le succès du processus de paix. Des moyens substantiels seront nécessaires pour progresser sur la voie de la démocratisation, de la bonne gouvernance, de la justice et de la réconciliation, des réparations et de l'apaisement comme du relèvement rapide prévu par l'Accord de paix. Une assistance technique et financière en faveur de la paix doit être fournie au Gouvernement provisoire d'union nationale. J'invite les donateurs à contribuer à la mise en œuvre concertée du programme de transition. Dans le même ordre d'idées, nous ne saurions oublier que la situation humanitaire est catastrophique. J'appelle donc les

bailleurs de fonds à continuer de financer l'action humanitaire aussi longtemps qu'il le faudra »

Alors que nous abordons la mise en œuvre de l'Accord de paix, le Gouvernement du Soudan du Sud et la MINUSS doivent trouver ensemble le moyen d'encourager les civils se trouvant sur les sites de protection à retourner dans leurs villages, car le statu quo actuel ne peut être maintenu, comme le montrent les incidents qui se sont produits à l'intérieur de ces camps et la dureté des conditions de vie dues à la surpopulation, parce que ces sites n'ont jamais été conçus pour accueillir autant de personnes, pas plus qu'ils n'étaient censés continuer d'être utilisés pendant une période aussi longue. Étant donné que la MINUSS elle-même reconnaît les difficultés qu'elle rencontre pour assurer la protection des personnes à l'intérieur des camps dont elle est chargée, il faut d'urgence élargir la protection fournie aux civils à l'extérieur des camps de l'ONU, pour l'ensemble de la population.

En conclusion, je tiens à réaffirmer que mon gouvernement est déterminé à mettre en œuvre l'Accord de paix avec sérieux et à œuvrer en étroite coopération avec l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale afin de relever les défis auxquels est confronté le pays. Nous espérons également que le Gouvernement sud-soudanais sera invité à participer aux négociations portant sur le renouvellement du mandat de la MINUSS, qui est prévu le 15 décembre. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction de la déclaration du Secrétaire général selon laquelle les conclusions et recommandations présentées dans le rapport ont fait l'objet de consultations entre la Représentante spéciale et diverses parties prenantes, dont plusieurs membres spécifiques du Gouvernement. Un tel processus devrait être encouragé et étendu.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 30.